

## INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de la commune d'ALBEFEUILLE-LAGARDE

Informe que la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans les cimetières communaux de Lagarde et du Tap, situés :

Rue de la Mairie et Chemin de l'Eglise d'Albefeuille

il y a maintenant plus d'un an plus tard, arrive dans sa phase finale.

Les listes des concessions faisant l'objet de cette procédure sont consultables, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée des cimetières ainsi que sur le site [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr) dans l'espace dédié aux cimetières de la commune.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans les cimetières, à la 2<sup>nd</sup>e et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée :

**Le mardi 08 avril 2025 à 14h00 sis cimetière du Tap**

**Le mardi 08 avril 2025 à 14h20 sis cimetière de Lagarde**

Les ayants droit ou successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux aux date et heure fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement du 2<sup>nd</sup> et dernier procès-verbal de constat de l'état visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du 1<sup>er</sup> procès-verbal de constat, pourront être reprises par la commune.

La municipalité